



Statistique 2025 des crimes de haine, canton de Berne

Tables des matières

1	Contexte	2
2	Évaluation statistique 2025 des crimes de haine	3
2.1	Crimes de haine	3
2.1.1	Total des incidents enregistrés	3
2.1.2	Évolution de 2023 à 2025	3
2.1.3	Personnes concernées.....	4
2.1.4	Personnes prévenues.....	4
2.1.5	Nombre de dénonciations suite à des infractions pénales	4



1 Contexte

Suite à une intervention parlementaire, la Police cantonale bernoise saisit les infractions visant la communauté LGBTIQ et d'autres crimes dit de haine depuis le 1^{er} janvier 2023. Les crimes de haine sont des infractions dès lors qu'il ressort des déclarations ou des circonstances de l'acte, que leur motif repose sur une attitude hostile de l'auteur, fondée sur des préjugés dirigés contre un certain groupe de population. Tous les incidents annoncés à la police sont saisis, qu'une plainte pénale soit déposée ou non. Dans le canton de Berne, les motifs de haine sont spécifiés selon les recommandations de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe): ethnie (provenance nationale, xénophobie) et/ou religion (p. ex. antisémitisme, islamophobie), orientation sexuelle ou identité du genre et autres (p. ex. attitude hostile envers les personnes en situation de handicap).

En 2025, 60 incidents ont été enregistrés: 46 d'entre eux avaient pour motif de haine l'«ethnie/religion» et 17 l'«identité de genre/orientation sexuelle». Pour les incidents motivés par l'«ethnie/religion», 10 étaient des avis d'antisémitisme. Au total, la Police cantonale bernoise a enregistré 56 personnes concernées – 25 femmes et 31 hommes – et 48 personnes prévenues – 13 femmes et 35 hommes.

Par rapport à 2023, année où la Police cantonale bernoise a instauré la saisie statistique des crimes de haine, une forte augmentation des incidents annoncés a été observée en 2025, après le recul enregistré en 2024. Il ne sera cependant possible de catégoriser les chiffres que lorsque nous aurons plusieurs années d'expérience, car les variations sont difficiles à interpréter faute de chiffres comparatifs. Enfin, on suppose qu'il existe un grand nombre de cas non déclarés.

La plupart des faits dénoncés en rapport avec les crimes de haine sont des incitations à la haine, des injures et des voies de fait.

2 Évaluation statistique 2025 des crimes de haine

2.1 Crimes de haine

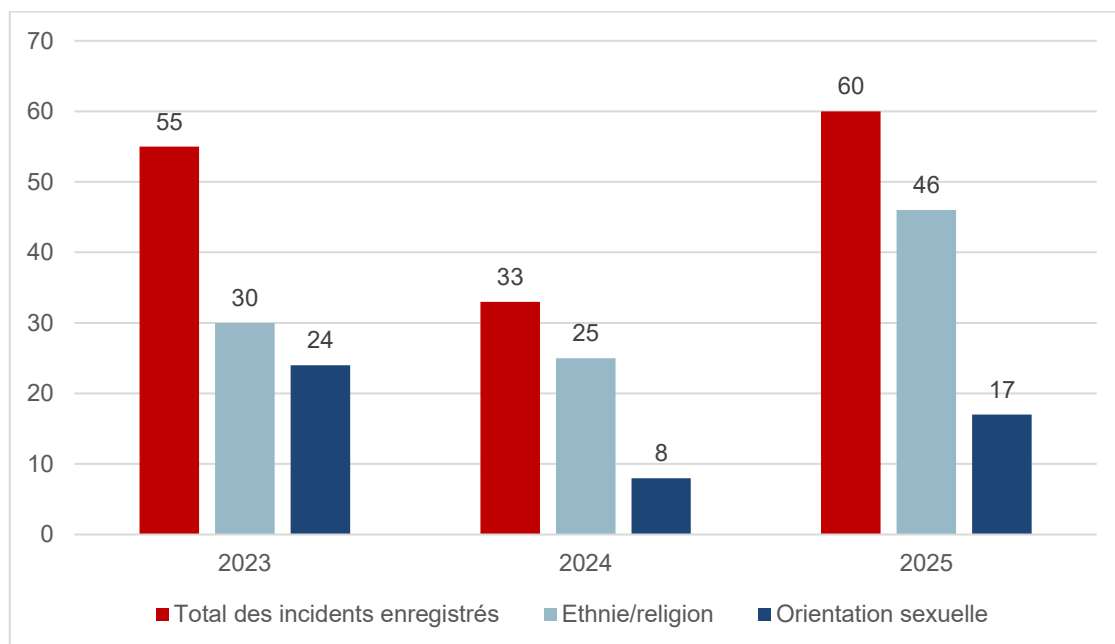
Les crimes de haine font l'objet d'investigations selon la combinaison «infraction pénale – motif crime de haine». Celle-ci englobe les quatre motifs suivants, qui peuvent être déterminants pour les infractions:

- Ethnie, provenance nationale, xénophobie
- Religion (p. ex. antisémitisme, islamophobie, etc.)
- Orientation sexuelle, identité du genre (LGBTIQ)
- Autres formes plus rares d'animosité envers des groupes, comme l'attitude hostile envers les personnes en situation de handicap

2.1.1 Total des incidents enregistrés¹

	2024	2025
Incidents enregistrés au total	33	60
<i>dont le motif de haine se rapporte à:</i>		
- Ethnie et/ou religion	25	46
- Orientation sexuelle	8	17
- Autres	0	0

2.1.2 Évolution de 2023 à 2025



¹ Le nombre «Total des incidents enregistrés» peut être différent de la somme des différents motifs de haine, car chaque incident peut être lié à plusieurs motifs.

Police cantonale bernoise

Police judiciaire

Direction de la sécurité
du canton de Berne

2.1.3 Personnes concernées

		Femmes (cis et trans)	Hommes (cis et trans)	Non binaires
Personnes concernées	56	25	31	0
- Ethnie et/ou religion	39	20	19	
- Orientation sexuelle	17	5	12	
- Autres	0	0	0	

2.1.4 Personnes prévenues

		Femmes	Hommes
Personnes prévenues	48	13	35
- Ethnie et/ou religion	28	7	21
- Orientation sexuelle	20	6	14
- Autres	0	0	0

2.1.5 Nombre de dénonciations suite à des infractions pénales

